



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 48324

Texte de la question

M. Jean Jacques Vlody appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur la situation des communes de la 3e circonscription de La Réunion, notamment de la commune du Tampon, en vue de la mise ne place de la future géographie prioritaire de la ville. En effet le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine entame une refonte de la politique de la ville, au bénéfice des territoires les plus en difficulté. Cette réorientation s'avère nécessaire au progrès de l'égalité territoriale de la France. Dans le cadre de la mise en oeuvre de cette réforme, il convient de définir les nouveaux territoires prioritaires, bénéficiaires des importants dispositifs de soutien relevant de son ministère. Le Tampon, ville de 73 000 habitants, compte un certain nombre de quartiers défavorisés concentrant précarité, délinquance, problèmes sociaux, habitations dégradées et faible accès aux services publics. À titre d'illustration, la Chatoire-La Roseraie, un quartier de 3 923 habitants (INSEE 2010), compte un total de 683 demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi, soit une proportion de 17,5 %. Le nombre de bénéficiaires du RSA s'élevait à 733 (CAF 2011), soit environ 19 % (contre 16 % en moyenne à La Réunion). Le taux de décrochage scolaire chez les jeunes et d'illettrisme chez les adultes y dépasse très largement la moyenne nationale, avec des conséquences économiques et sociales extrêmement fortes. Le taux de chômage des moins de 25 ans dépasse ainsi 60 %. Au regard de ces éléments, il souhaiterait que la commune du Tampon soit inscrite dans la future géographie prioritaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean Jacques Vlody](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48324

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 805

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)